



Petite
enfance



Enfance



Ades



18-25

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

RENTÉE 2023

À PARTIR DU 20 MARS 2023

Rendez-vous à l'Espace Familles
ou sur le portail Arras Famille



Ville
d'ARRAS



ÉDITO



Frédéric LETURQUE

Maire d'Arras
Président de la CUA
Conseiller régional

Chères familles,

L'inscription scolaire est une étape importante dans la vie de l'enfant et de sa famille. Elle est souvent synonyme de changement ou de transition et implique une attention toute particulière pour en assurer la réussite.

Dans le cadre de son projet éducatif, la Ville d'Arras pose un axe fort sur l'accompagnement de l'enfant et de sa famille afin de favoriser la réussite de tous et de chacun.



Claire HODENT

Adjointe au Maire
en charge de l'Éducation
et Restauration Collective
Conseillère de la CUA

Par la transmission de ce guide, nous souhaitons que vous ayez toutes les clés nécessaires pour inscrire votre enfant à l'école et ainsi faciliter vos démarches : que ce soit sa première scolarisation, une inscription en CP ou encore en lien avec un déménagement, cette étape doit être empreinte de sérénité et de sécurité pour favoriser l'arrivée de votre enfant dans son nouvel établissement.

L'inscription dans l'école de votre quartier permettra à votre enfant de s'épanouir dans son lieu de vie en développant des amitiés et en se créant des points de repères solides pour l'ensemble de sa scolarité. Nous mettons d'ailleurs tout en œuvre pour vous offrir les services de proximité nécessaires qui vous permettront de concilier vie professionnelle et vie privée avec confort.

L'ensemble de nos équipes restent à votre disposition pour faire de ce moment le point de départ réussi de la nouvelle vie d'écolier de votre enfant !

Alors à très vite au sein de votre nouvelle école !



VOUS DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE...

1



1

Téléchargez le formulaire sur votre espace Arras Famille ou récupérez-le à l'Espace Familles au Pôle éducatif Val de Scarpe, 7 rue Jean Bodel, 03 21 50 69 78



2



2

Remplissez le dossier famille unique (DFU) et joignez-y les pièces justificatives demandées.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Copie du livret de famille dans son intégralité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Assurance-responsabilité civile des parents ou attestation extrascolaire
- Copie du carnet de vaccination
- Attestation Quotient Familial (QF) CAF ou MSA de moins de 3 mois ou dernier avis d'imposition des parents
- Copie du jugement attestant du mode de garde (en cas de divorce ou de séparation).



NOUS LA TRAITONS & LA FINALISONS..

3

Déposez votre dossier complet à l'Espace Familles ou envoyez-le par mail à arrasfamille@ville-arras.fr



À PARTIR DU

20
MARS
2023



**ACCUEIL À L'ESPACE FAMILLES
7 RUE JEAN BODEL
AUX HORAIRES SUIVANTS**

- Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 15
et de 13 h 30 à 17 h
- Le mercredi de 8 h à 12 h 15
et de 13 h 30 à 18 h

4

L'Espace Familles enregistre votre dossier, procède à l'inscription et vous remet le certificat d'inscription.

i POUR FINALISER L'INSCRIPTION

Merci de vous rapprocher de la Direction de l'école muni

- du certificat d'inscription de votre enfant
 - du livret de famille
 - du carnet de vaccination
- et pour les personnes concernées,
- du certificat de radiation
 - et une copie du jugement attestant du mode de garde (en cas de divorce ou de séparation).

4





5

Votre enfant est inscrit,
en route pour l'école !

5



PENSEZ À RÉSERVER VOS ACTIVITÉS

Rendez-vous sur votre portail en ligne
Arras Famille pour réserver vos activités:
cantine, garderie, mercredis récréatifs...



**RETROUVEZ SUR VOTRE PORTAL
ARRAS FAMILLE**

Toutes les informations pratiques, l'actualité,
les activités et les démarches en ligne.



NOUS ALLONS PLUS LOIN AVEC VOUS...

CAISSE DES ÉCOLES

Qu'est-ce que la Caisse des écoles publiques de la Ville d'Arras ?

C'est un établissement public administratif qui a pour but d'encourager et de faciliter la fréquentation des écoles publiques, maternelles, élémentaires et primaires implantées sur le territoire. Elle porte une attention particulière aux enfants des familles les moins favorisées.

Elle permet :

- l'organisation de classes de neige, de mer, de nature...
- la prise en charge des déplacements des classes
- les financements des sorties et projets pédagogiques des écoles
- l'accompagnement des enfants et familles avec différents ateliers : ferme pédagogique, ateliers théâtre, relaxation, sport ...

Et de nombreux autres projets !

**Adhrez gratuitement à la Caisse des Écoles
à la rentrée scolaire 2023 et
rejoignez la communauté éducative.
Votre voix compte !**



NOUS ALLONS PLUS LOIN POUR VOUS...

PLAN POUVOIR D'ACHAT - Rentrée 2023

La Ville d'Arras protège le pouvoir d'achat de l'ensemble des familles arrageoises et s'engage sur plusieurs propositions phares pour 2023. Parmi ces mesures, certaines sont directement à destination des familles arrageoises ayant des enfants scolarisés :

- Baisse des tarifs de 3.5 % pour les centres de loisirs, la cantine, les ateliers des Centres Sociaux, le Conservatoire etc. pour les familles ayant un QF inférieur à 1300 et gel des tarifs pour les autres familles.
- Opération « Première scolarisation » : remise d'un kit d'éveil d'une valeur de 20 euros par enfant, pour toutes les familles arrageoises ayant un QF inférieur à 1 300 euros.
- Prise en charge de la totalité des fournitures scolaires pour un montant de 50 euros par enfant, notamment avec la remise d'un kit le jour de la rentrée pour chaque enfant de maternelle et d'élémentaire.



Retrouvez l'ensemble des propositions du Plan Pouvoir d'Achat de la Ville d'Arras sur www.arras.fr

Pour plus de renseignements et sur les aides dont vous pourriez bénéficier en tant qu'Arrageois, contactez l'Espace Familles.





ESPACE FAMILLES

Un guichet unique pour toutes les familles

PÔLE ÉDUCATIF VAL DE SCARPE
7 rue Jean Bodel
Tél. 03 21 50 69 78

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h
Le mercredi de 8 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h